

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 AVRIL 2018**

Au cours de sa séance du 12 avril 2018 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **décidé à l'unanimité le maintien pour 2018 des taux des trois taxes directes locales à leurs valeurs de 2017 :**

- taxe d'habitation	11,31
- taxe foncier bâti	9,48
- taxe foncier non bâti	47,17

➤ **examiné et voté à l'unanimité le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
- section de fonctionnement	840.799,00 €	840.799,00 €
- section d'investissement	445.423,46 €	445.423,46 €

➤ **sollicité une subvention départementale pour la création ou la remise à niveau des collections de base de la bibliothèque.**

Cette subvention est d'un montant de 1200 €. Elle permet l'acquisition par la commune de nouveaux livres permettant de développer un fonds d'intérêt local et de réactualiser une partie du fonds documentaire. La commune a par ailleurs inscrit à son budget 2018 la somme de 2200 € comme chaque année afin de renouveler les livres mis à disposition des abonnés à la bibliothèque (1,5 € par habitant).

➤ **modifié sa délibération du 05 septembre 2017 sollicitant l'aide financière du département pour la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réaménagement de la RD7.**

La première délibération portait sur les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux. La compétence voirie ayant été transférée à la Métropole au 01 janvier 2018, les travaux ont dû être différés. Ils seront exécutés en deux phases. La commune devrait procéder en 2019 à l'enfouissement des réseaux. Les travaux de voirie interviendront plus tard. L'aide financière sollicitée a donc été ramenée à 162.393 € sur une dépense totale TTC de 557.744 €

➤ **fixé à l'unanimité la participation financière octroyée par la commune pour la sortie des aînés organisée le 30 juin 2018 à 20 € par personne âgée de 65 ans ou plus et son conjoint.**

Le coût de cette sortie programmée à VERDUN est de 70 € par personne.

➤ **dénommé la nouvelle impasse desservant les 6 maisons de ville construites à l'arrière du 35 Rue de Metz Impasse du Ruisseau.**

➤ **autorisé la signature du règlement nécessaire à l'organisation du marché alimentaire hebdomadaire.**

Ce marché se tiendra tous les jeudis de 16 à 20 heures sur le parking de la salle polyvalente. Hormis son côté pratique et économique, il sera un lieu de rencontres et d'échanges. Plus de détails sont présentés sur le site de la commune [www.saulny.fr](http://www.saulny.fr).

Avant de lever la séance, Mme le Maire fait le point sur divers dossier en cours et annonce ou rappelle l'agenda des prochaines semaines à venir.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.